

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 novembre 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 26 novembre 2019, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte de la présente lettre et de son annexe, qui est une lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général du Front POLISARIO, Brahim Ghali, au sujet de faits nouveaux concernant le Sahara occidental.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Neville **Gertze**



Annexe à la lettre datée du 26 novembre 2019 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris de nouveau pour exprimer notre vive condamnation de la tenue par les autorités marocaines d'occupation d'un soi-disant « Forum international des gens de mer » dans la ville de Dajla (Dakhla), située dans la partie du Sahara occidental occupée illégalement par le Maroc.

Le Front POLISARIO rejette et condamne fermement, dans les termes les plus énergiques, cet acte de provocation inadmissible qui constitue une violation flagrante du statut juridique du Sahara occidental, territoire non autonome en attente d'un processus d'autodétermination sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. En ce moment critique, la tenue d'un tel événement dans les territoires sahraouis occupés est une tentative délibérée d'attiser les tensions et de contrecarrer le processus de paix des Nations Unies, déjà au point mort, dont l'intégrité est de plus en plus compromise par ce type d'action émanant de la Puissance occupante.

La présence marocaine au Sahara occidental est une occupation militaire illégale, selon les résolutions de l'Assemblée générale 34/37 du 21 novembre 1979 et 35/19 du 11 novembre 1980, entre autres résolutions pertinentes. Par conséquent, toutes les mesures prises par l'État marocain d'occupation, qu'elles soient politiques, sociales, économiques, culturelles ou autres, sont essentiellement des pratiques coloniales imposées par la force.

Comme je l'ai souligné dans ma précédente lettre, datée du 20 novembre 2019, depuis qu'il a rejeté la tenue du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, le Maroc a poursuivi son action et sa politique annexionnistes visant à « normaliser » son occupation illégale imposée militairement et l'annexion forcée de parties du Sahara occidental. L'organisation par le Maroc de conférences internationales, comme le « forum » susmentionné dans la ville occupée de Dajla, en est un exemple récent. Ces actes sont inadmissibles et doivent cesser ; il en va non seulement de la paix et de la sécurité de la région mais aussi de la crédibilité de l'ONU.

Parallèlement à l'obstructionnisme dont il fait montre à l'égard du processus de paix des Nations Unies au Sahara occidental, le Maroc continue de violer systématiquement les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans les territoires sahraouis qui sont sous son occupation illégale. Il persiste également à piller les ressources naturelles du territoire occupé, souvent avec la complicité d'entités étrangères, en violation flagrante de la souveraineté permanente du peuple sahraoui sur ses ressources naturelles.

Au Sahara occidental, l'ONU est présente sur le terrain par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), qui a pour mandat d'organiser un référendum libre et régulier sur l'autodétermination du peuple sahraoui. La passivité de l'ONU n'a fait qu'encourager les autorités d'occupation marocaines à asseoir leur occupation illégale du Sahara occidental, à perpétrer davantage de violations des droits fondamentaux du peuple sahraoui, notamment son droit inaliénable à l'autodétermination, et à piller ses ressources naturelles.

Malgré les appels répétés lancés par le Conseil de sécurité aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de tout acte de nature à déstabiliser davantage la situation au Sahara occidental, le Maroc poursuit sans relâche son action de déstabilisation. Outre l'organisation, au mépris du droit, de tels événements dans les territoires occupés

sahraouis, il continue d'envenimer la situation à Guerguerat, dans le sud du Sahara occidental. Comme nous l'avons signalé à de nombreuses occasions, la brèche ouverte par le Maroc dans son mur militaire à Guerguerat n'existait pas au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 6 septembre 1991, et pas davantage à la signature de l'Accord militaire n° 1 entre la MINURSO et le Front POLISARIO, le 24 décembre 1997. Aucun de ces deux textes ne comportait de dispositions autorisant l'ouverture de brèches ou de points de passage pour le « trafic commercial » ou d'autres activités civiles le long du mur militaire marocain. Cette brèche, qui constitue une violation persistante de l'esprit du plan de paix et de l'Accord militaire n° 1, n'a été négociée ni entre les deux parties ni entre les parties et l'ONU.

Je tiens à rappeler que le Front POLISARIO n'acceptera en aucun cas que le Maroc, Puissance occupante, ou qu'une tierce partie tente, de quelque manière que ce soit, de normaliser la situation irrégulière à Guerguerat ou dans toute autre partie du Sahara occidental occupé. Par conséquent, nous vous demandons, ainsi qu'au Conseil de sécurité, d'assumer vos responsabilités respectives en faisant fermer cette brèche qui, ouverte illégalement dans un esprit de provocation, fragilise non seulement la situation dans la zone tampon, mais également la base sur laquelle le processus de paix des Nations Unies, dont le cessez-le-feu et l'Accord militaire n° 1 sont des éléments, a été accepté par les deux parties et approuvé par le Conseil de sécurité.

Les pratiques annexionnistes du Maroc dans la partie occupée du Sahara occidental créent une situation de plus en plus intolérable sur le terrain qui met gravement en péril la paix, la sécurité et la stabilité dans toute la région. Hélas, l'absence de position solide, ferme et sans équivoque, de la part du Secrétariat de l'ONU et du Conseil de sécurité, alors que le Maroc persiste à agir de manière irresponsable, a concouru à cette situation que nous rejetons catégoriquement.

L'ONU doit assumer sa responsabilité, réaffirmée chaque année par l'Assemblée générale, à l'égard du territoire non autonome du Sahara occidental et de son peuple. Tant que la décolonisation du territoire n'est pas menée à bien, l'ONU devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits et intérêts du peuple sahraoui et l'intégrité du Sahara occidental contre tout acte susceptible de la compromettre. L'ONU devrait également amener le Maroc à répondre de ses actes de provocation déstabilisateurs au Sahara occidental occupé qui, s'ils se poursuivent de manière effrénée, pourraient plonger la région dans un affrontement généralisé et une guerre totale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général du Front POLISARIO
(Signé) Brahim **Ghali**